



Renouvellement titre de sejour salarié

Par **momo**, le **28/04/2010 à 15:56**

Bonjour, rn rn je me permets de vous soumettre mon cas puisque je me retrouve aujourd'hui dans l'impasse. rn Titulaire d'un MBA spécialisé en commerce en 2008, j'ai trouvé un emploi d'ingénieur d'affaires dans l'informatique et j'ai également pu faire mon changement de statut (etudiant > salarié) la même année. rn J'ai intégré cette société en mai 2008 et au mois de Nov. 2008, ils ont décidé de mettre fin à ma période d'essai pour des raisons économiques liées à la crise. rn Au même moment, ayant obtenu mon changement de statut, je devais passer la visite médicale de l'anaem à la même période sauf que cette visite a été repoussée à mars 2010. rn J'ai finalement passé cette visite et retrouvé un nouvel emploi que j'occupe présentement. Sauf qu'aujourd'hui au moment de renouveler mon titre séjour salarié dans le val de marne, je me trouve face à un refus des agents administratifs (DDTE) de me délivrer ce document sous prétexte que j'ai quitté ma 1ère société et que la visite médicale est hors délai. rn je rappelle que mon 1er titre de séjour salarié a été délivré par la préfecture du 77 qui est mon ancien lieu de résidence. rn Me trouvant dans une impasse, que dois je faire? quels sont les outils à ma disposition pour éviter de me retrouver dans une situation de sans papiers? rn Merci pour votre réponse

Par **azert**, le **28/04/2010 à 20:01**

Bonsoir, rn Mon message pour A.D.Ern Société A.D.E. (Accès aux Droits des Etrangers) rn Arrêter de fais le malin et la chase a vous future client, ici un forum d'aide et d'orientation, et pas un lieu de faire la pub ni de faire le commerce. rn Merci d'arrêter.

Par **azert**, le **29/04/2010** à **19:28**

A.D.ErnDe ma part j'ai pas de problème, et je ferai jamais appel a vous service, car les vrai professionnels dans le domaine juridique ne parviennent jamais a ce genre de jeux pour récolté des gens qui ont déjà plein de problèmes.rnSVP laisser ce forum propre comme il est, si vous avez des conseils ou des solutions postulé sur le forum et arrêter d'inviter les internautes à venir chez vous, ils y a plein d'association qui propose de l'accompagnement et la rédaction des actes juridique gratuitement, je dis gratuitement, et ils ont des juristes compétents : CIMADE, MRAPE,rnMerci d'avance, et je m'excuse à MOMO d'avoir dévié le message !